

29 mars 2018

Les travailleurs de l'Université Carleton continuent de défendre leur régime de retraite à prestations déterminées

Des pensions de standard canadien pour tous!



Les travailleurs de l'Université Carleton continuent de défendre leur régime de retraite à prestations déterminées

- Des pensions de standard canadien pour tous!
- Pensions: le vol de ce qui revient aux travailleurs de droit

Lockout à l'Aluminerie de Bécancour

- Un appui solide des travailleurs de la métallurgie

Grève à Iron Ore au Labrador

- Les travailleurs demandent la fin des conditions de travail à deux vitesses

Suncor veut soumettre ses travailleurs à un dépistage en Alberta

- La Cour d'appel confirme l'injonction contre les tests aléatoires de drogues et d'alcool - Peggy Askin

S'élever contre les réformes du gouvernement Trudeau dans le transport

- Destruction nationale au service de cartels mondiaux

**Les travailleurs de l'Université Carleton continuent de défendre
leur régime de retraite à prestations déterminées**

Des pensions de standard canadien pour tous!



Piquetage de solidarité à l'Université Carleton le 17 mars 2018

Huit cents membres du personnel administratif, technique et de bibliothèque de l'Université Carleton à Ottawa poursuivent leur grève à la défense de leur régime de retraite à prestations déterminées. Leur régime de retraite a subi coupure après coupure ces dernières années au point où il peut à peine être qualifié de régime de retraite. Ils ont déclenché la grève le 5 mars afin d'empêcher l'administration de l'université de s'en prendre encore plus à leur régime de retraite à prestations déterminées.

Comme c'est le cas dans d'autres endroits de travail, les travailleurs de l'Université Carleton font face à des mesures administratives qui visent à éliminer leurs régimes de retraite à prestations déterminées et les forcer à accepter un régime d'épargne. Parmi ces changements rétrogrades il y a la fraude consistant à lier les régimes de retraite aux déductions salariales.

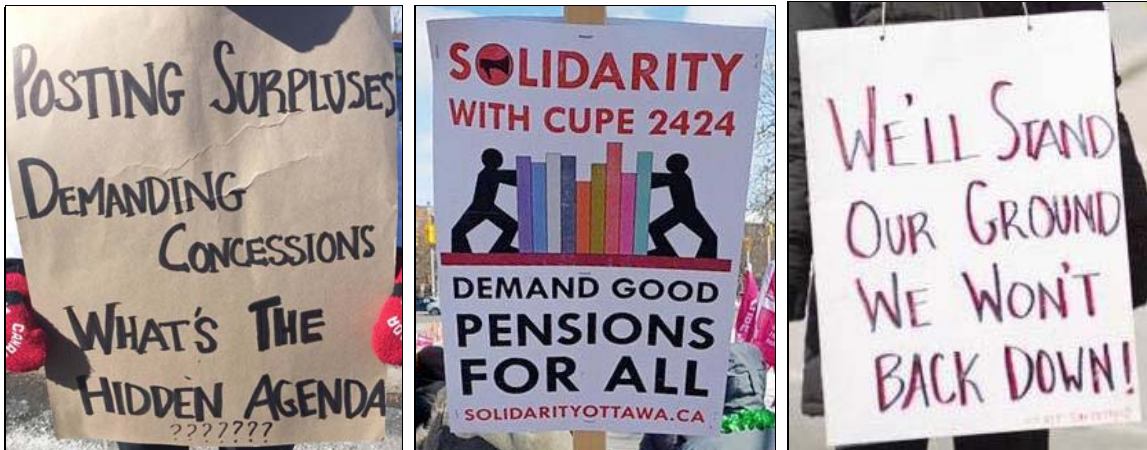
La direction actuelle de l'économie prive un grand nombre de travailleurs d'une retraite en sécurité. Le Régime de pensions du Canada ne garantit pas une retraite à un niveau que la plupart des gens dans la société trouveraient acceptable.

Les pensions sont la cible d'attaques dans tout le système impérialiste d'États. Les oligarques et leurs représentants au gouvernement qui contrôlent l'économie socialisée multiplient les attaques pour exproprier la valeur dont les travailleurs ont besoin pour jouir d'une retraite à un standard requis par la société dans laquelle ils vivent. Face à cette offensive antisociale, la classe ouvrière mène des actions pour défendre les pensions qu'elle a et pour exiger des pensions de standard canadien pour tous.



Appuyons les travailleurs de Carleton dans leur juste lutte à la défense de

*leur régime de retraite à prestations déterminées !
Des pensions de standard canadien pour tous !*



Des chargés de cours dans la même situation en Grande-Bretagne

Les chargés de cours d'université en Grande-Bretagne, membres du Syndicat des Universités et Collèges (SUC), sont présentement en grève pour défendre leurs régimes de retraite. Les chargés de cours font face à des projets de changement à leurs régimes de retraite qui pourraient, disent-ils, leur créer un manque à gagner de 18 000 \$ par année à leur retraite. On lit dans un rapport du *Workers' Weekly* : « Les employeurs, Universities UK, veulent transformer le régime de retraite des universités d'un régime à prestations déterminées -- qui garantit un revenu à la retraite -- à un régime à cotisations déterminées, en vertu duquel les régimes de retraite fluctueraient au gré du marché boursier. Les chargés de cours plus jeunes seraient les plus touchés, selon le syndicat, puisque certains perdraient la moitié de leur pension. Les chargés de cours de 64 universités ont donc décidé de déclencher la grève sur la question des régimes de retraite. »

Workers' Weekly donne aussi d'autres exemples des attaques croissantes contre le droit à des régimes de retraite à prestations déterminées. Le BT Group plc, anciennement British Telecom, est un cartel d'investissements qui est propriétaire de British Telecommunications plc qui a 106 000 travailleurs à son emploi. Selon *Workers' Weekly* : « Le 15 novembre de l'an dernier, BT a lancé une consultation officielle de 60 jours sur les changements proposés au régime de retraite de la compagnie. Le Syndicat des travailleurs de la communication (STC) et l'employeur n'ont pas réussi à s'entendre sur aucune des propositions. Les propositions de BT pourraient changer de façon draconienne les régimes de retraite affectant tous les travailleurs de la compagnie. Selon le syndicat, les membres seront touchés par des propositions qui vont les priver d'un régime de retraite décent. Le STC appelle ses membres à tenir bon et à dire non aux propositions de BT pour les deux régimes. »



Pensions: le vol de ce qui revient aux travailleurs de droit

De nombreuses entreprises se servent de la protection de faillite ou de l'insolvabilité comme prétexte pour détruire et exproprier les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Dans certains cas, la faillite ou l'insolvabilité peuvent être entièrement illégitimes. La liste est longue et parmi les plus récents exemples à s'y ajouter il y a le cas flagrant de Sears Canada qui a récemment laissé pour compte des employés de longue date, sans

emploi ni indemnisation de départ, de nombreux fournisseurs et entrepreneurs à qui elle ne versera pas les paiements dus, des retraités et des travailleurs admissibles aux prestations de retraite dans un état d'insécurité et d'inquiétude quant à leur avenir.



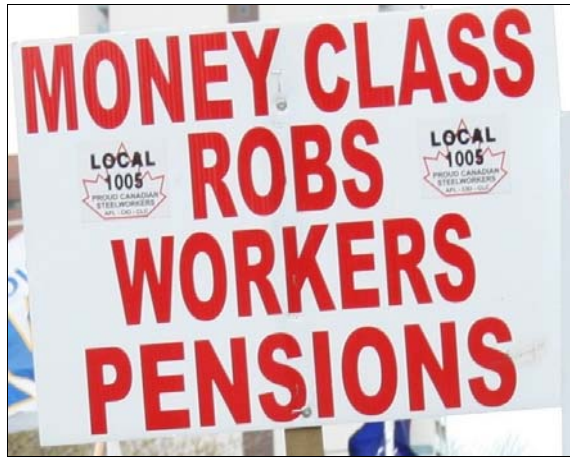
Dans l'ensemble du système impérialiste d'États, les faillites d'entreprise sont une source de dangers sérieux pour l'économie et les emplois et pensions des travailleurs. Des cartels et des consortiums d'investissement mondialisés contrôlent les plus grandes entreprises du monde par une combinaison de propriété des actions et de la dette. Grâce à son contrôle, un cartel d'investissement peut dérober une entreprise de sa richesse sociale en se faisant verser des dividendes et en étouffant l'entreprise par une dette garantie envers lui-même, et c'est lui-même qui a priorité de réclamation à cette dette. Lorsqu'une entreprise est en défaut de paiement, les oligarques ont le bonus de se défaire de toute responsabilité envers les régimes de retraite, l'assainissement environnemental et même les paiements dus aux fournisseurs, entrepreneurs et détenteurs de la dette non garantie.

Les métallos de Stelco à Hamilton connaissent bien la manoeuvre. Ils ont d'abord vécu la fraude de la LACC de 2004 par laquelle Stelco a été dépouillé de ses actifs et les vautours de la faillite ont fait un gros coup d'argent en le vendant à US Steel. C'est exactement le scénario qu'a suivi US Steel quand il a pris possession de l'aciérie, sauf qu'en plus il a converti les investissements d'opération de Stelco en une dette envers lui-même, il s'est emparé de la clientèle de Stelco avec ses contrats lucratifs et a détruit le régime de retraite à prestations déterminées pour les nouveaux employés. Le cartel d'investissement qui a repris le contrôle à son tour à l'issue d'une procédure de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) s'est également débarrassé d'une bonne partie des responsabilités héritées de Stelco envers les retraites, les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi et l'assainissement environnemental.

Les oligarques qui contrôlent l'économie socialisée considèrent les prestations promises aux travailleurs par les régimes de retraite et autres arrangements comme n'étant pas un droit inaliénable mais un passif dont ils peuvent se débarrasser par des manoeuvres légales. Cette conception antisociale qui domine l'économie ne reconnaît pas les réclamations des travailleurs à la richesse sociale qu'ils produisent comme étant légitimes et inaliénables. Cette façon antisociale de voir le monde considère les pensions et les avantages sociaux postérieurs à l'emploi comme des proies légitimes et leur destruction comme un dommage collatéral lorsqu'une entreprise fait faillite et utilise les moyens légaux mis à sa disposition par la LACC au Canada et le Chapitre 11 aux États-Unis.

Les travailleurs répondent que leurs réclamations sont légitimes parce qu'elles proviennent de leur travail à produire toute valeur dont la société a besoin pour exister et doivent par conséquent être inaliénables et non assujetties à des manoeuvres légales. La capacité de travail des travailleurs est vendue dans le cadre d'une économie socialisée dans l'expectative que l'échange leur garantira la sécurité et un moyen de subsistance de la naissance à la mort. Sans le respect de cette garantie par ceux qui achètent leur capacité de travail, l'échange devient une fraude criminelle et de nouveaux arrangements deviennent nécessaires.

Avec le refus des oligarques financiers de reconnaître les réclamations des travailleurs comme légitimes et inaliénables, la conception du monde de l'élite dominante s'avère une mentalité de maître d'esclaves. La conception dominante considère la capacité de travail des travailleurs et la valeur sociale qu'ils créent comme étant la propriété privée de ceux qui achètent cette capacité de travail et qui contrôlent l'économie socialisée. Dans leur esprit, ils créent une séparation entre la capacité de travail et la personne humaine qui fait le travail. Ils possèdent la capacité de travail et le produit social qui en découle tandis que les personnes humaines qui font le travail n'ont aucun droit : elles n'ont pas droit au contrôle de leur travail ou de la richesse sociale qu'elles produisent.



Bref, le travailleur n'a pas de droits mais il n'est pas un esclave, bien qu'en pratique il est sans droits tout comme un esclave. Ceux qui possèdent et contrôlent les forces productives, y compris la capacité de travail de ceux qui font le travail et le marché du travail où ceux-ci se vendent, possèdent et contrôlent à toutes fins pratiques les travailleurs, leur destin et le produit social qu'ils créent. Telle est la forme contemporaine de l'esclavage humain et du système légal qui le protège.

Dans la situation actuelle, la richesse sociale promise aux travailleurs en échange de leur capacité de travail est assujettie aux lois de la propriété et du contrôle privés des forces productives socialisées de la grande production industrielle. Ces lois servent l'élite dominante et leur privilège de classe, le maintien de leur contrôle et leur position de dominants dans leur rapport social avec la classe ouvrière. Ces lois et ces arrangements de propriété ne servent pas les travailleurs qui produisent la valeur par leur travail appliqué aux moyens de production socialisés. Ces arrangements et rapports sociaux dépassés viennent d'une autre époque et s'érigent maintenant en contradiction antagoniste avec ceux qui font le travail et avec l'avancement des forces productives modernes, qui sont entièrement socialisées.



Une bonne partie de la valeur que les travailleurs créent et versent dans les régimes de retraite sous une forme ou une autre n'est plus rien de tangible au moment de la retraite. La valeur sociale a déjà été réalisée et consommée dans de multiples transactions au sein de l'économie. Lorsque vient le temps de réaliser la valeur promise en tant que prestations de retraite, la valeur doit être produite à nouveau par les travailleurs actifs. Et voilà le hic. Les riches oligarques qui contrôlent l'économie ont horreur de se départir de la moindre parcelle de valeur nouvelle produite par les travailleurs, même celle toujours préservée dans les régimes de retraite. Leur but est d'exproprier autant de valeur nouvelle que possible pour servir leurs intérêts privés. Ils font tout en leur pouvoir pour nier aux travailleurs leur droit à une pension de standard établi socialement parce que ces pensions requièrent une valeur nouvelle, laquelle ils veulent exproprier. Ils utilisent les faillites d'entreprise, les reventes d'entreprise à profit et les pouvoirs de police légalisés de l'État pour empêcher les travailleurs de s'organiser et mener effectivement leur lutte pour leurs droits, y compris le droit à la sécurité à la retraite.

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau, par exemple, ne va sans doute pas permettre l'adoption du projet de loi d'initiative privée soumis à la Chambre des communes par le député de Hamilton

Scott Duvall. . Celui-ci propose refuse de laisser passer le projet de loi présenté à la Chambre des communes par le député de Hamilton Scott Duvall qui propose de donner priorité aux réclamations des travailleurs dans les cas de faillites aux termes de la LACC. Il prétend que si l'on donne priorité aux réclamations des travailleurs aux avoirs de l'entreprise en faillite par rapport aux réclamations des propriétaires de la dette garantie, cela va empêcher les cartels mondiaux de l'investissement de venir investir au Canada. Cela montre la mentalité d'esclave des libéraux qui refusent que le facteur humain/conscience sociale soit reconnu comme base fondamentale des rapports sociaux modernes bien que l'économie et ses forces productives socialisées soient entièrement socialisées. Pour les libéraux et leurs semblables, les droits de propriété supplantent les droits humains.

Les faillites d'entreprises

Les faillites sont chose commune mais elles bouleversent l'économie et la vie et les droits des travailleurs. En 2017, le nombre de faillites d'entreprises aux États-Unis est passé de 23 109 au troisième trimestre à 23 157 au quatrième trimestre. Dans de nombreux cas, il s'agit d'entreprises contrôlées par un cartel d'investissement ou un consortium.

Toys R Us et ses 64 000 employés sont contrôlés par un consortium constitué de Bain Capital Partners LLC, Kohlberg Kravis Roberts (KKR) et Vornado Reality Trust. L'entreprise Remington Outdoor et ses 3 000 employés sont contrôlés par Cerberus Management. Ces deux entreprises qui comptent des dizaines de milliers de retraités ont fait faillite durant cette période.

Sears Canada a déclaré faillite pendant qu'elle était sous le contrôle d'un cartel d'investissement aux États-Unis. Avant la faillite, le cartel américain a vidé la compagnie de sa valeur sociale par une manoeuvre bien documentée de détournement des dividendes. La richesse sociale que les travailleurs de Sears ont générée avant la faillite n'a pas servi à financer les caisses de retraite ni les investissements nécessaires pour renouveler les opérations de la compagnie au Canada ; elle a été siphonnée à titre de dividendes d'une manière complètement légale selon les lois régissant l'appropriation privée de la propriété sociale.



La mentalité de maîtres d'esclaves des oligarques heurte toute nécessité de changer les lois régissant l'appropriation privée de la propriété socialisée parce qu'ils sont les propriétaires de l'économie et que ces lois et ces pouvoirs de police et rapports sociaux qu'ils maintiennent garantissent leur privilège de classe et leur contrôle. Cela mène à la nécessité que les travailleurs s'organisent pour apporter un changement dans la direction de l'économie qui les placera, eux les vrais producteurs qui font le travail, au contrôle pour que leur vie, leur sécurité et leur bien-être soient garantis de la naissance à la mort.

Le système actuel de propriété privée de composantes de l'économie socialisée est une contradiction qui exige une résolution. C'est une situation instable et dangereuse non seulement pour les véritables producteurs mais aussi pour la reproduction élargie de l'économie. Les forces productives socialisées ont besoin de rapports sociaux et de rapports de propriété et de contrôle qui correspondent au caractère socialisé de l'économie. Ceux qui font le travail et qui produisent la richesse sociale doivent contrôler les forces productives socialisées pour le bien commun de tous et faire fonctionner toutes les nombreuses composantes de l'économie en coopération les unes avec les autres, sans rancœur ni crise.

Quand on laisse l'économie se déchaîner comme maintenant, avec ses crises récurrentes, ses faillites

et la négation des droits, cela cause des problèmes pour les travailleurs et entraîne la destruction des forces productives. Cette direction est inacceptable et les travailleurs sont chargés par l'histoire de la changer. Ils doivent eux-mêmes ramener l'économie sous un contrôle conscient et prosocial, au service du peuple. La contradiction entre les forces productives socialisées de la grande production industrielle et les rapports sociaux dépassés dominés par les riches et leur privilège de classe doit être résolue pour le bien de l'ensemble de l'humanité.



Lockout à l'Aluminerie de Bécancour

Un appui solide des travailleurs de la métallurgie



Le 23 mars 2018 des contingents de plusieurs sections locales de syndicats sont venus visiter les travailleurs en lockout à Bécancour, apportant avec eux leur solidarité et leur appui financier.

Les gestes d'appui aux travailleurs en lockout de l'Aluminerie de Bécancour Inc. (ABI) ne cessent d'affluer. C'est particulièrement le cas depuis que la compagnie a saboté la rencontre de négociation devant le médiateur le 8 mars et retiré son offre du 10 janvier. Les actions arbitraires de la compagnie n'ont fait qu'accroître la conviction des travailleurs, non seulement d'ABI mais du Québec et du Canada, que le cartel Alcoa-Rio Tinto a un objectif caché avec ce refus de négocier, qui est au détriment des travailleurs, de la population de la Mauricie-Centre-du-Québec et de la société. Les travailleurs exigent qu'ABI s'assoie à la table avec eux pour négocier une convention collective qu'ils considèrent acceptable.

La semaine dernière, des travailleurs de la métallurgie et d'autres secteurs sont venus sur les lignes pour appuyer leurs confrères en lockout. Ils leur ont apporté un appui financier, tantôt par montants forfaitaires, tantôt par montants hebdomadaires et mensuels, qui vont être versés jusqu'à la fin du conflit, pour les aider à faire face au diktat et à l'intransigeance du cartel Alcoa-Rio Tinto. Parmi les travailleurs de la métallurgie qui sont venus de la Montérégie, on comptait notamment ceux d'Arcelor Mittal de Contrecoeur-Est, Contrecoeur-Ouest et Longueuil, et ceux de Poudres métalliques et de Fer et Titane de Rio Tinto à Sorel-Tracy. Plusieurs sont des membres de Métallos et CSN de l'intersyndicale Sorel-Tracy qui a été formée en octobre 2016 par des syndicats industriels pour coopérer sur les enjeux qui touchent les travailleurs de la région et se prêter un appui mutuel dans leur lutte pour leurs droits. Dans les brèves remarques qu'ils ont faites lors de leur venue sur les lignes, au moment de présenter leur appui financier, les représentants des différentes sections locales ont mis en lumière que la lutte des travailleurs d'ABI contre les attaques du cartel Alcoa-Rio Tinto

est la lutte de toute la classe ouvrière.



« Avec cet appui financier, nos membres ont voulu démontrer que leur lutte est aussi celle de tous les travailleurs et travailleuses contre l'intransigence et le mépris de multinationales qui ont décidé de faire fi de leurs préoccupations », a dit François Nadeau, président du Syndicat des Ouvriers du Fer et Titane (CSN).

« Nous avons été très touchés par votre conflit. C'est quelque chose qui touche tout le monde, toute la classe ouvrière en fait. Vous allez faire une grosse différence pour tout le monde », a dit Jean-François Gilbert, président du Syndicat des travailleurs d'Alstom, Énergie Renouvelable (CSN).



« On a décidé de venir vous appuyer sur votre ligne parce que peu importe le drapeau, que ce soit Métallos, CSN, Unifor, peu importe la région, quand il y a un groupe qui se bat, cela devient le combat de tous », a dit Steve Galibois, président de la section locale 6586 du Syndicat des Métallos, représentant les travailleurs d'Arcelor Mittal, Contrecoeur-Est.

Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, s'est lui aussi rendu à Bécancour pour annoncer que le syndicat nolise un autobus pour aller à Pittsburgh le 9 mai pour dénoncer les gestes d'Alcoa lors de l'assemblée de ses actionnaires. Les Métallos vont aussi effectuer une tournée des usines d'Alcoa aux États-Unis et établissent des liens en ce moment avec des syndicats de divers pays afin de rendre Alcoa et Rio Tinto redevables de leurs attaques contre les travailleurs de Bécancour et d'autres endroits dans le monde.

Il a aussi mentionné que le Syndicat des Métallos a affiché un compteur sur son site web qui montre combien d'argent Hydro-Québec perd en revenus à cause du lockout. « Sur notre site Internet, on a mis en ligne un compteur qui montre combien Rio Tinto et Alcoa font payer aux Québécois pour leur lockout. De seconde en seconde, on peut suivre le manque à gagner pour Hydro-Québec, parce que l'Aluminerie de Bécancour n'est pas tenue de payer pour le bloc d'énergie qui lui est réservé ». Le compteur tourne, a-t-il dit, et il atteint maintenant les 45 millions \$ et la compagnie n'est pas forcée de payer ce qu'elle doit parce que le lockout est considéré comme un cas de « force majeure » selon l'entente qui lie le gouvernement, Hydro-Québec et la compagnie.



Grève à Iron Ore au Labrador

Les travailleurs demandent la fin des conditions de travail à deux vitesses

Vers 3 heures du matin le 27 mars, les quelque 1400 travailleurs de la Compagnie minière IOC à

Labrador City ont déclenché la grève. Ils l'ont fait principalement pour s'opposer à la décision de la compagnie de maintenir la situation où elle emploie une « main-d'oeuvre temporaire » qui oeuvre côte-à-côte avec les travailleurs réguliers et accomplit les mêmes tâches mais à des conditions de travail dramatiquement inférieures. Les travailleurs n'acceptent pas qu'un géant minier comme IOC force une section des travailleurs à travailler dans des conditions inférieures aux normes. Le vote de grève a été pris pendant la journée du 26 mars lors de deux assemblées générales tenues par la section locale 5795 du Syndicat des Métallos, une dans la matinée et une en soirée, où les travailleurs ont rejeté la dernière offre de la compagnie.



« Nous avons eu un taux de participation de 92,5 % des travailleurs, ce qui est extrêmement élevé, et le vote de grève a été pris à 91,1 % », a dit Ron Thomas, le président de la section locale 5795 à *Forum ouvrier*. « Nos membres sont très choqués. La compagnie ne s'est vraiment jamais assise avec nous pour négocier et elle ne nous a pas pris au sérieux. Le plus gros enjeu en ce moment est la main-d'oeuvre temporaire. Nos membres n'en veulent pas. Ils ne veulent pas que des travailleurs soient engagés et fassent le même travail côte-à-côte avec eux sans avantages sociaux. C'est un pas en arrière. Nous avons accepté l'engagement d'une catégorie de main-d'oeuvre temporaire dans un moment particulier où les choses allaient très mal dans le secteur. Les choses ont changé depuis et nous disons que quiconque travaille à IOC doit avoir les mêmes conditions. » Le président de la section locale a aussi informé *Forum ouvrier* que la compagnie a laissé tomber sa demande de forcer les nouveaux engagés à se placer sous un régime de retraite à cotisations déterminées au lieu du régime à prestations déterminées dont tous les travailleurs sont membres en ce moment. « La meilleure chose que puisse faire la compagnie c'est de reprendre la négociation le plus tôt possible pour qu'on puisse régler la question et recommencer à produire. Sinon, nous sommes prêts à rester en grève aussi longtemps que cela va prendre. Nous avons dressé nos lignes de piquetage et le moral est très bon sur les lignes. »



Les travailleurs qui sont engagés dans le programme de « main-d'oeuvre temporaire » n'ont pas d'horaires de travail réguliers. Ils sont déplacés sur différents quarts de travail d'une façon qui est très nuisible à leur santé et leur sécurité et déplacés également dans différents secteurs au gré de la compagnie. Leurs avantages sociaux sont inférieurs à ceux des travailleurs réguliers. Ils ne sont pas certains d'être rappelés une fois qu'ils ont terminé leur période de travail pour laquelle ils ont été engagés. IOC présente cette catégorie de main-d'oeuvre temporaire comme une occasion exaltante de travailler dans des conditions atypiques. Cette main-d'oeuvre temporaire précaire est engagée alors qu'une grande fatigue affecte déjà les travailleurs et que les conditions sont souvent non sécuritaires. Selon IOC, la création d'une main-d'oeuvre temporaire est « un effort pour accroître la flexibilité à l'endroit de travail et satisfaire aux besoins de l'entreprise ». Les travailleurs temporaires sont dépeints comme « une main-d'oeuvre toute prête qui est très motivée, qui est capable de s'adapter à des conditions et des priorités changeantes et sait interagir avec d'autres et démontrer à la fois une capacité de travailler de façon indépendante et de contribuer de manière effective au travail d'une équipe ». Autrement dit, une main-d'oeuvre jetable et précaire qui se voit nier tous les droits qui reviennent aux travailleurs qui produisent la richesse sociale. Les travailleurs d'IOC à Sept-Îles sur la Côte-Nord, votent sur la même offre mercredi et jeudi les 28 et 29 mars.



Au complexe d'IOC au Labrador, les travailleurs extraient le minerai de fer qu'ils concentrent et transforment en boulettes qu'ils préparent pour le transport par voie ferrée sur une distance de 418

km jusqu'aux installations portuaires de Sept-Îles à partir desquelles ces produits sont transportés vers différentes aciéries dans le monde. IOC est exploité par Rio Tinto Ore Group qui est une coentreprise Rio Tinto, Mitsubishi et Labrador Iron Ore Royalty Income Corporation qui en possèdent respectivement 58,7 %, 26,2 % et 15,1 % des actions.



Suncor veut soumettre ses travailleurs à un dépistage en Alberta

La Cour d'appel confirme l'injonction contre les tests aléatoires de drogues et d'alcool

- Peggy Askin -

Les travailleurs représentés par la section locale 707A d'Unifor à Suncor, dans les sables bitumineux de l'Alberta, ont une fois de plus réussi à empêcher les tests aléatoires de dépistage de drogues et d'alcool de leurs membres par l'employeur.

Ken Smith, président de la section locale 707A d'Unifor, a dit : « Nous parlons de la dignité d'une personne et de ses droits personnels. C'est intrusif, et nous n'avons vu aucune preuve que cela rendrait le milieu de travail plus sécuritaire. Ce serait certainement une attaque contre les droits humains pour les travailleurs de partout au Canada s'il fallait permettre la tenue de tests de dépistage aléatoires. »

La compagnie tente d'imposer des tests de dépistage aléatoires depuis 2012. La section locale 707A a gagné un arbitrage bloquant les tests aléatoires, mais Suncor a contesté la décision et le tribunal a ordonné un nouvel arbitrage. Le syndicat a ensuite obtenu une injonction contre les tests de dépistage jusqu'à ce qu'un nouvel arbitrage soit tenu, et Suncor a contesté l'injonction. Le plus récent développement est survenu le 28 février lorsque la Cour d'appel de l'Alberta a confirmé l'injonction. Le syndicat a également demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême.



Dans l'affaire *Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 30 c. Pâtes & Papier Irving, Ltée, 2013*, la Cour suprême a statué que des tests de dépistage aléatoires ne sont justifiés que si l'employeur établit qu'il existe un « problème général » lié à la consommation de drogues ou d'alcool à l'endroit de travail.

Suncor dit qu'il existe un « problème général » sur la base de preuves qui concernent tous les travailleurs sur le site, y compris ceux qui travaillent pour des entrepreneurs principalement pendant la construction, et dans les camps où vivent ces travailleurs. Au moment du premier grief, il y avait environ 10 000 travailleurs sur le site de Suncor, dont 3 383 étaient des employés permanents représentés par la section locale 707A. La section locale 707A a soutenu que Suncor n'a pas fourni la preuve qu'il existe un problème en ce qui concerne les travailleurs qu'elle représente.

Suncor effectue déjà des tests au moment de la pré-embauche, après un incident et lors de causes raisonnables. Elle soutient qu'une atteinte au droit à la vie privée et à la dignité est nécessaire pour équilibrer la sécurité et les droits. Cet argument est absurde car ce sont les travailleurs et leur syndicat qui défendent le droit à un lieu de travail sécuritaire et le droit à la vie privée et à la dignité

de la personne humaine.

Suncor affirme également qu'elle n'essaie pas de réglementer ce que les travailleurs font lorsqu'ils ne sont pas au travail, mais seulement s'ils sont « aptes au travail ». Pourtant, elle ne ménage aucun effort pour exiger que les travailleurs se soumettent à des tests qui n'ont aucun rapport avec cette question. Tous les témoins experts mobilisés dans le conflit ont convenu qu'un test de dépistage de drogues dont le résultat est « non négatif » ne fournit aucune preuve que la personne a des facultés affaiblies, et en particulier que des traces de consommation de cannabis peuvent être présentes pendant plusieurs jours et parfois plus longtemps. Malgré cela, les travailleurs qui ont subi un test dont le résultat est « non négatif » après un incident ont été forcés de déclarer qu'ils avaient un « problème de drogues » et de suivre un programme de réhabilitation pour conserver leur emploi.

L'argument de Suncor repose sur ses dossiers d'incidents impliquant des employés permanents de Suncor - syndiqués et non syndiqués, et des travailleurs employés par des entrepreneurs, y compris la construction et l'entretien périodique (rotation du personnel). Les incidents concernent à la fois le chantier et les camps où vit la main-d'oeuvre non permanente. L'alcool et les drogues sont interdits dans les camps de Suncor, et les chiens renifleurs et les manutentionnaires de bagages sont utilisés pour rechercher des substances interdites, une pratique qui s'est ensuite étendue aux chantiers. Ainsi, un « incident » peut être aussi insignifiant qu'une bouteille de bière dans la chambre d'un travailleur, ou peut concerner l'usage du cannabis ou de l'alcool pendant un congé.

Vingt décès se sont produits à Suncor. La mort de trois travailleurs, dont aucun n'était employé de Suncor, a été associée à l'usage de drogues ou d'alcool. Un seul de ces travailleurs était au travail lorsqu'il est décédé. Un travailleur était dans le camp de travail et un autre était sur le site sans autorisation et pas au travail.

Au cours de la période de neuf ans pour laquelle Suncor a offert des statistiques, il y a eu une moyenne annuelle de 24 tests non négatifs qui impliquent des travailleurs représentés par la section locale 707A, soit un peu plus de 0,5 % des travailleurs. Plus de la moitié de tous les tests non négatifs concernaient le cannabis, ce qui signifie qu'ils n'ont aucune incidence sur la présence de facultés affaiblies. Un test non négatif pourrait également indiquer un taux d'alcoolémie nettement inférieur au seuil légal où commencent les facultés affaiblies.

Pourquoi Suncor met-elle tant d'efforts dans cette croisade au lieu de s'occuper des causes réelles des accidents et des décès sur ses lieux de travail, surtout à la lumière du fait terrible que vingt travailleurs soient morts sur son site. Blâmer les travailleurs pour les violations de sécurité fait partie de l'arsenal des monopoles pour détourner l'attention et échapper à leur responsabilité pour les blessures et les décès au travail. Suncor doit être tenue responsable des conditions sur ses lieux de travail. On ne doit pas permettre que la sécurité soit utilisée comme prétexte à la violation du droit à la vie privée et à la dignité.

(Source : Edmonton Journal)



S'élever contre les réformes du gouvernement Trudeau dans le transport
Destruction nationale au service des cartels
mondiaux

La nécessité du renouveau démocratique du processus politique

La destruction par le gouvernement Harper de la Commission canadienne du blé (CCB) en 2012 a

eu pour effet de renforcer la mainmise des cartels mondiaux agricoles et ferroviaires sur l'agriculture des Prairies. Aujourd'hui, avec le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, du gouvernement Trudeau qui vise à déréglementer encore plus le secteur ferroviaire, la situation des fermiers petits et moyens et des travailleurs du transport devient encore plus intenable.



Wagon sur lequel est inscrit le slogan « Des trains de producteurs pour toujours »

Les gestes politiques des gouvernements canadiens expriment les intérêts, la vision et l'objectif privés des quelques privilégiés qui contrôlent l'économie socialisée. Les cartels mondiaux des riches oligarques dominent l'économie dans tous ses secteurs fondamentaux, y compris la production et la distribution alimentaire. La politique est l'expression concentrée de la base économique de la société et de ses relations sociales. Les oligarques qui contrôlent l'économie et dominent la relation sociale, et trouvent cela tout à fait naturel, s'attendent à ce que les politiques gouvernementales servent leur privilège, leur objectif et leur conception de classe et non un objectif ou une conception des travailleurs ou une édification nationale qui remettent en question ou restreignent le contrôle des oligarques.



Comment expliquer sinon un geste aussi irrationnel et antinational que de laisser la seule ligne de chemin de fer qui mène à Churchill dans le nord du Manitoba dans un état si déplorable qu'elle n'est plus en état de fonctionner alors que l'entreprise américaine qui en a le contrôle refuse de la réparer. La même compagnie américaine contrôle aussi le port de Churchill et l'a subitement fermé quand il ne servait plus ses intérêts privés. Le port et la ligne de chemin de fer étaient, entre autres choses, des options viables permettant aux producteurs de grain des Prairies d'expédier leur produit social. Comment est-il possible qu'une entreprise américaine puisse maltraiter les Canadiens et leur économie d'une façon aussi flagrante à moins qu'elle ne soit en position de contrôle et ne craigne pas de devoir rendre des

comptes ?

Les fermiers s'expriment

Pour illustrer comment les décisions prises par les gouvernements affectent la vie des agriculteurs des Prairies, nous reproduisons un article de Ken Larson, membre de l'Union nationale des fermiers (NFU), paru sous le titre « Helping the Railways Farm the Farmers » sur le site Web de la NFU le

13 mars 2018. Il est ici traduit de l'anglais par *LML*. Ken Larson vit d'une exploitation agricole familiale à Red Deer, en Alberta, et édite le site Web de l'Alliance de la Commission nationale du blé.

* * *

Nous y revoilà ! Il y a des fermiers des Prairies qui ne peuvent pas expédier leurs céréales. Les compagnies céréalières et leurs amis reprochent aux chemins de fer de ne pas acheminer les céréales jusqu'au port. Après avoir fait l'objet de mois de lobbying, le gouvernement fédéral veut faire adopter une nouvelle loi sur les transports et dit que le projet de loi C-49 va punir les sociétés ferroviaires qui négligent les expéditions de céréales. En fait, cette loi va déréglementer ces sociétés ferroviaires. Les sociétés ferroviaires ne disent rien et les compagnies céréalières sont heureuses. Ceux qui observent la situation voient bien qu'il y a quelque chose de faux dans cette histoire.

Est-ce que c'est vrai que les céréales des Prairies ne se rendent pas aux ports ? Si vous croyez les compagnies céréalières et leurs amis de Ag Transport Coalition, les sociétés ferroviaires ignorent leurs commandes de wagons. Pourtant, plus les sociétés ferroviaires transportent de céréales, plus elles font de l'argent, alors cette affirmation ne tient pas.

Mesurer la quantité de céréales transportées est une tâche assez simple. L'Office des transports du Canada (OTC) et le contrôleur indépendant des céréales, Quorum Corp., sont des sources d'information objectives. Chaque mois de décembre, l'OTC vérifie auprès des sociétés ferroviaires et examine la quantité annuelle de céréales qu'elles transportent. Au 31

décembre 2017, les sociétés ferroviaires avaient transporté 43,2 millions de tonnes de céréales vers les ports, une hausse de 6,9 % par rapport à 2016, soit plus de céréales que jamais auparavant. Pas mal pour un automne et un début d'hiver avec des records de pluie et de neige dans les six chaînes de montagnes entre les Prairies et la côte ouest !

Le 6 mars 2018, Quorum a écrit : « Depuis le début de l'année, les livraisons provenant de l'Ouest canadien vers les silos des terminaux portuaires, à la 30e semaine, sont inférieures de 5 % par rapport à la même période l'an dernier et inférieures de 1 % par rapport à la moyenne quinquennale. » Même si c'est de l'ordre de grandeur des erreurs, une fois les chiffres arrondis, 1 % de moins représente quand même beaucoup de tonnage. Cependant, si on se rappelle que l'Inde a imposé des droits de douane élevés sur les exportations canadiennes de légumineuses à grains, ce n'est pas surprenant que l'ensemble des expéditions soit un peu plus bas.

Les chiffres montrent que les sociétés ferroviaires accomplissent bien leur travail de transporter les céréales aux ports. Cela n'a pas changé au cours des trois derniers mois, et encore moins l'année dernière. Est-ce que les plaintes constantes provenant de certains groupes d'agriculteurs qui devraient y voir plus clair sont simplement une réaction aux personnes qui ne peuvent pas livrer à leur silo à grains local ? Puisque le système achemine assez de céréales aux ports, nous devons conclure que les compagnies céréalières commandent des wagons en fonction de priorités autres que la satisfaction des demandes des agriculteurs locaux.

Pourquoi ? Les compagnies céréalières peuvent utiliser les pénuries locales de wagons comme excuse pour payer moins cher les agriculteurs pour leurs céréales. Elles s'en tirent parce que près des deux tiers des points de livraison des Prairies sont desservis par une seule compagnie céréalière, ce



qui met les agriculteurs à la merci de l'entreprise au point de livraison le plus proche.

Plus d'un agriculteur a entendu ce qui suit d'un agent de silo qui verse des larmes de crocodile : « Nous sommes désolés que le prix ait baissé et vous avez entendu dire que les sociétés ferroviaires ne transportent pas les céréales, mais j'ai un peu d'espace dans mon silo si vous avez besoin de l'argent et que vous pouvez vivre avec une base supérieure. » Ébloui par le terme pseudo-économique de « base », l'agriculteur vend ses céréales moins cher et la compagnie céréalière empêche la différence.



Lorsque la Commission canadienne du blé (CCB) contrôlée par les fermiers était responsable de la vente des céréales, elle optimisait le système pour redonner le maximum d'argent aux fermiers et elle organisait les expéditions de céréales de manière à maximiser la capacité de transport du système. L'argent en excédent était remis aux fermiers. Au cours des neuf dernières années du système contrôlé par la CCB, les frais d'entreposage étaient presque nuls et étaient généralement compensés par les recettes provenant de l'expédition due au chargement anticipé des navires.[1]

Sans la CCB, les sociétés céréalières jouent « sans perte » avec les fermiers des Prairies qui sont à la merci de leurs points de livraison. Elles utilisent leur position de monopole à l'échelle locale pour maximiser leurs propres profits tout en blâmant les sociétés ferroviaires et en facturant les fermiers pour tous les coûts supplémentaires qu'elles pourraient encourir.

En acceptant le blâme pour les silos qui débordent, les sociétés ferroviaires se mettent en position de faire du lobbying pour obtenir plus de déréglementation. Grâce à Ottawa, elles pourraient bien réussir. Avec les modifications apportées à la *Loi sur les transports* par le projet de loi C-49 qui créent d'immenses échappatoires pour les sociétés ferroviaires, l'idée que les compagnies céréalières vont se mettre à dos les entreprises ferroviaires en leur imposant une pénalité réciproque ou une poursuite judiciaire est vraiment absurde surtout qu'elles peuvent rejeter le fardeau sur les fermiers en les payant moins cher pour leurs céréales, sachant que 90 % des points de livraison dans les Prairies sont desservis par un seul chemin de fer.

Au lieu de déréglementer les chemins de fer par l'entremise du projet de loi C-49, le gouvernement devrait restreindre le pouvoir de marché des sociétés céréalières sur les fermiers par une réglementation. Les modifications à la *Loi sur les transports* du projet de loi C-49 ne font qu'ajouter les sociétés ferroviaires à la liste des entreprises qui exploitent les fermiers. Depuis que la CCB a été démantelée, les compagnies céréalières sont aux anges chaque fois qu'elles empêchent leurs profits et les modifications à la *Loi sur les transports* permettront bientôt aux sociétés ferroviaires d'en faire autant - à moins que le Sénat examine sérieusement cette question.

Larsen est membre de l'Union nationale des fermiers, Région 7 (Alberta) et est rédacteur du site Web de la Canadian Wheat Board Alliance. Il possède une exploitation agricole familiale à l'ouest de Red Deer, en Alberta.

Note

1. *surestaries*: en droit, dépassement du temps prévu pour charger ou décharger un navire; somme payée à l'armateur pour indemniser ce retard. (Encyclopédie Universalis)

